MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I.

Arrêté.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments et des Sites naturels dans sa séance du

30 Novembre 1931;

Vu l'engagement en date du 30 Novembre 1931
pris par le Conseil Municipal de Vernon;

Vu l'engagement en date du 3 Décembre 1931 pris par M. Lecomte Jean, propriétaire du Pavillon du duc de Penthièvre et de l'Ile Corday;

VERNON
Site classé 1932

147-484-J. 4717-30. [13389]

Arrête :

Article premier

Le Pont et les massifs de 28 arbres à sa droite et à sa gauche sur les 2 rives;
La plage et ses 104 tilleuls entre la rue des Champsbourgs et la Rue Porte Hachette;
Le Pavillon du duc de Penthièvre;
L'Ile Corday;
Le Cours du Marché aux Chevaux et ses 46 tilleul
L'avenue Thiers et ses 156 tilleuls;

La Place de la République et ses 110 arbres;
La place du Vieux Rond et ses 10 tilleuls;
L'avenue de l'Ardèche et ses 310 tilleuls;
L'avenue Gambetta et ses 70 tilleuls;
L'avenue des Capucins et ses 560 tilleuls;
L'avenue du Point du Jour et ses 16 tilleuls;
L'avenue de la rue des Ecuries des Cordes et ses 38 tilleul

"classés" se trouve sous (Eure)

à VERNON (Eure) parmi les sites et monuments sont naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d[e l'Eure]
et au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Art. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation des sites classés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 29 Janvier 1932

Signé : H. PETSCHE

Pour ampliation :

Pour le Directeur des Beaux-Arts :

Le Chef du bureau des Monuments historiques,